

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

1<sup>er</sup> mars 2010

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> mars 2010 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :       - Mme Margot Perreault, conseillère  
                              - M. Francis Plourde, conseiller  
                              - M. Lucien Gendron, conseiller  
                              - M. Alain Boucher, conseiller  
                              - M. Yannick Bélanger, conseiller  
                              - M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Est absent :            - M. Louis-Marie Bastille, maire

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

La prière est faite par le maire suppléant, Lucien Gendron.

2010-03-0046

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 20h, Lucien Gendron, maire suppléant de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue.

Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Margot Perreault, d'accepter l'ouverture de la session.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-03-0047

### **Ajournement de la réunion**

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'ajourner la session à 20h05 afin d'assister à l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements N°304 et N°308.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-03-0048

### **Réouverture de la réunion**

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Francis Plourde, de rouvrir la session du conseil municipal à 20h45.

2010-03-0049

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

2010-03-0050

#### **3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2010**

Il est proposé par Alain Boucher appuyé par Margot Perreault d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2010.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

### **4. FINANCES**

2010-03-0051

#### **4.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de février 2010 au montant de 22 702,66 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **Dépôt des rapports des délégations de pouvoir**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de février 2010, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directeur général et secrétaire-trésorier .....	15 490,57 \$
Contremaître de voirie .....	9 765,63 \$
Coordonnateur des services techniques.....	672,20 \$

#### **4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2010 au montant de 171 073,95 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

### **5. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire suppléant, Lucien Gendron.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

## **6. SUIVI ET RAPPORT**

### **6.1 Rapport des employés**

#### **Voirie**

Entretien des routes

Fabrication d'un caisson pour abriter l'appareil à dégeler les ponceaux sur ancienne remorque entièrement reconditionnée.

#### **Coordination des Services Techniques et urbanisme:**

Suivi dossier arrivée d'eau aux étangs

Travaux préparatoire à la modification du programme de revitalisation

Suivi dossier d'ouverture de carrière sablière Gestion Normand Levasseur

Dossier Yves Garneau (suivi et travaux de préparation de réglementation)

#### **Administration :**

Suivi des dossiers d'infrastructure

Envoi budget MAMROT

Dépôt du rôle de perception et envoi des comptes de taxes

Urbanisme (règlements)

Préparation dossier de vérification comptable.

#### **Agente de développement :**

Activité liée aux Jeux Olympiques d'Hiver

Présentation et mise à jour du plan d'action

Projet commun entre les municipalités pour visibilité des programmes de revitalisation.

### **6.2 Rapport des conseillers**

Margot Perreault rappelle que des bénévoles de la bibliothèques proposent des activités au jeunes de St-Modeste durant la semaine de relâche.

Yannick Bélanger indique que les travaux du comité de loisirs ont porté dernièrement sur l'établissement d'une programmation d'activités pour la semaine de relâche.

Alain Boucher a participé pour le compte de la municipalité à un colloque sur les outils de développement municipal en zone rurale. Il nous fait une synthèse des informations pertinentes qui sont ressorties du colloque.

Alain Boucher nous fait part de sa participation au Comité consultatif en urbanisme et des dossiers qui y ont été traité.

Alain Boucher précise que la voirie a été contrainte de refaire de l'abrasif pour terminer la saison hivernale.

## **7. PROJET DE RÉSOLUTIONS**

2010-03-0052

### **7.1 Renouveaulement du site web de la municipalité**

**ATTENDU** que depuis plusieurs mois, les municipalités rurales de la MRC de Rivière-du-Loup ont amorcé une démarche pour renouveler conjointement leur site internet et que la MRC les appuie techniquement pour l'élaboration des contenus;

**ATTENDU** que les municipalités rurales se sont données comme objectif de moderniser l'image de leur site, de partager le même gestionnaire de site pour faciliter le partage de connaissances web entre municipalités, d'harmoniser les sites web municipaux entre eux et de mettre en réseau les différents sites web municipaux de la MRC;

**ATTENDU** que pour atteindre les objectifs que les municipalités rurales se sont fixés dans le renouvellement de leur site, il est souhaité d'utiliser le même gestionnaire et le même concepteur que celui de la MRC;

**ATTENDU** que chaque municipalité qui souhaite adhérer au projet de renouvellement simultané devra signer un contrat avec le concepteur retenu;

**ATTENDU** que ce projet rencontre certains objectifs inscrits au plan de travail du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup et que le comité d'analyse du Pacte rural a émis un avis favorable pour le soutien financier de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Jean-Guy Raymond **QUE** :

- La municipalité de Saint-Modeste accepte de participer au projet de renouvellement du site internet municipal;
- La municipalité de Saint-Modeste accepte la soumission de l'entreprise Conception Oznog Co. Multimédia de St-Paul-de-la-Croix au montant de 3000 \$ sans taxes;
- Désigne Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, pour signer le protocole d'entente à intervenir avec l'entreprise Conception Oznog Co. Multimédia de St-Paul-de-la-Croix;
- Désigne les personnes ressources suivantes : Fabien Pellerin, directeur général adjoint et Isabelle April, secrétaire administrative, pour agir comme premiers répondants auprès du concepteur de site internet susmentionné;
- La municipalité de Saint-Modeste sollicite la collaboration de la MRC pour déposer une demande d'aide financière concertée au Pacte rural au nom de l'ensemble des municipalités impliquées dans le projet de renouvellement des sites web.
- Copie de la présente résolution soit adressée à la MRC de Rivière-du-Loup;

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-03-0053

### **7.2 Réponse à une lettre d'un contribuable**

Un citoyen de la municipalité de St-Arsène, et contribuable de la municipalité de St-Modeste a adressé une lettre datée du 15 décembre 2009 par laquelle il réitère une liste de questions datant de 2007, qui selon lui, seraient restées sans réponse depuis cette date.

La lettre se veut une contestation du règlement N°2 56 et de certaines de

ses dispositions.

Ledit contribuable nous demande de répondre dans un délai de sept (7) mois aux trente (30) questions qu'il pose à la municipalité.

La copie de la lettre qui daterait de 2007 est suivie d'une pétition signée de 16 contribuables auxquels il est demandé de répondre.

**ATTENDU** que le sujet n'est pas nouveau pour les membres du conseil municipal;

**ATTENDU** que le rédacteur de la lettre qui remet en cause le bien fondé de la méthode de taxation du règlement numéro 256, est monsieur Victor Bossé et que celui-ci avait le 14 juin 2004 déjà déposé à la Cour supérieure, *une requête introductive d'instance*, contre la municipalité de Saint-Modeste pour contester cette méthode de taxation;

**ATTENDU** qu'en cours de processus, soit le 23 février 2005, l'avocat de monsieur Victor Bossé, Me René Chamard avait instruction de son client d'offrir de régler ce litige hors cour par un désistement de sa requête, chaque partie payant ses frais;

**ATTENDU** que la Municipalité a accepté cette offre par la résolution numéro 2005-03-0061 et que *la déclaration de règlement hors cour* a été déposée à la Cour supérieure, chambre civile, le 11 mars 2005;

**ATTENDU** qu'en 2007, un groupe de quatre personnes, incluant Monsieur Victor Bossé, faisait part de son intention d'exercer un recours collectif afin de faire modifier l'article 5 du règlement 256, concernant la dette à l'ensemble;

**ATTENDU** qu'en réponse à cette intention de recours collectif et par sa résolution N° 2007-01-0007, le conseil de la municipalité n'entendait aucunement réviser la méthode de taxation à l'ensemble éditée dans le règlement numéro 256.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jean Guy Raymond**, appuyé par Francis Plourde :

**QUE** le conseil de la municipalité de St-Modeste ne répondra pas à la lettre du 15 décembre 2009 de Monsieur Victor Bossé compte tenu toutes les réponses et informations ont déjà effectuées et communiquées à l'intéressé sur le sujet depuis les dernières années, et du fait que cette affaire a déjà été réglée hors cour.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-03-0054

**7.3 Appui à BELL pour déploiement des services large bande sans fil sur le territoire**

**ATTENDU** le suivi de la Décision de télécom CRTC 2008-1, *Utilisation des fonds des comptes de report pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux services de télécommunication et pour étendre les services à large bande aux collectivités rurales et éloignées*, et les dossiers afférents N° **8638-C12-200817505** et **8638-C12-200817512**

**ATTENDU QUE** Bell propose de fournir à notre collectivité le service Internet sans fil haute vitesse, à des prix et avec des fonctions comparables à ceux offerts aux collectivités urbaines dans les territoires d'exploitation de l'entreprise.

**ATTENDU QUE** le service large bande sans fil comporte de nombreux autres avantages dont notre collectivité profiterait également.

**ATTENDU QUE** les services large bande et sans fil sont essentiels au développement social et économique de collectivités comme la nôtre.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Jean-Guy Raymond que le conseil de la municipalité de St-Modeste :

- demande au CRTC d'approuver la proposition de Bell, afin que notre collectivité participe pleinement à l'économie numérique.
- Demande que le CRTC considère les intérêts de notre collectivité lorsqu'il examinera le programme proposé par Bell en matière de services large bande.
- Appuie la proposition de Bell Canada de déployer dans notre collectivité les services large bande sans fil HSPA de la prochaine génération, dans le cadre du programme relatif au compte de report du CRTC.
- Envoie copie de la présente résolution à Monsieur Robert A. Morin Secrétaire général du CRTC, Paul Godin, Directeur général, Concurrence, coût des services et tarifs, Télécommunications, CRTC, et Donald R. Heale du CRTC.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2010-03-0055**

#### **7.4 Inscription à une formation de préposé à l'aqueduc**

**ATTENDU** la nécessité de rendre plus polyvalent les employés de la municipalité pour ce qui a trait à l'opération des réseaux d'aqueduc et d'égouts;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Yannick Bélanger que le conseil de la municipalité de St-Modeste :

- Inscrive Robert Rioux au programme de qualification des opérateurs en eau potable P6b auprès du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale;
- Prenne à sa charge les frais d'inscription de 102\$, et les frais de formation, et de déplacement qui découleront de cette formation.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2010-03-0056**

#### **7.5 Inscription à une formation de célébrant municipal**

**ATTENDU** la résolution N° 2009-12-0238 désignant Louis-Marie Bastille, maire, pour agir à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU** que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) propose des formations relativement aux célébrants municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Boucher appuyé par Jean-Guy Raymond que le conseil de la municipalité de St-Modeste :

- Inscrite Louis-Marie Bastille, maire, au programme de formation « Mariage civil et union civile » qui aura lieu le mercredi 5 mai 2010 en soirée à Rimouski;
- Prenne à sa charge les frais d'inscription de 169,31\$ taxes incluses, et les frais de déplacement qui découleront de cette formation.

2010-03-0057

### **7.6 Demande d'exploitation d'une sablière**

**Considérant** la demande d'exploitation d'une sablière sur les lots 29B-p et 30A-p au rang 4, Canton Whitworth;

**Considérant** qu'une sablière a déjà fait l'objet d'une exploitation à cet endroit;

**Considérant** que l'usage relatif à une sablière dans la zone 25-A où se situe le terrain visé par la demande est autorisé au règlement de zonage;

**Considérant** que le propriétaire ne peut utiliser ce terrain à des fins agricole ou sylvicole en raison de la topographie accidentée du terrain;

**Considérant** que les lots voisins à l'Est ne sont pas zonés agricoles;

**Considérant** qu'il n'y a aucune production agricole en proximité de ce site;

**Considérant** que quelques sites de sablière dans ce secteur sont rendus à la fin de leur capacité d'exploitation suite aux travaux de construction de la route 85-185 et à la réalisation de divers travaux d'infrastructure à la ville de Rivière-du-Loup;

**Considérant** que les types de matériau (sable) qui se trouvent sur les lots, objet de la demande, sont épuisés ou en voie de l'être sur les autres sites existants dans la municipalité;

**Considérant** que les terrains où il y a possibilité d'exploiter une sablière hors de la zone agricole commencent à se faire plus rares;

**Considérant** que les nouvelles études hydrogéologiques effectuées pour le réaménagement d'un puits dans le secteur Audet démontrent que l'exploitation d'une sablière à cet endroit n'aurait pas d'effet négatif sur les puits municipaux;

**Considérant** qu'à la traverse de la piste cyclable la visibilité est très bonne dans les 2 directions, et que le propriétaire s'engage à maintenir ce niveau de visibilité durant les périodes d'exploitation;

**Considérant** que le demandeur a conclu une convention de droit de passage sur le parc linéaire du Petit-Témis avec la MRC de Rivière-du-Loup;

**Considérant** que le propriétaire devra s'engager à ce que le chemin d'accès à la sablière soit aménagé de façon à protéger la piste cyclable, les cours d'eau qu'il traverse, et apporter les mesures nécessaires de manière à atténuer autant que possible les nuisances éventuelles que l'exploitation de ce site pourrait amener au niveau des résidents de la Route de la Station;

**Considérant** que le propriétaire s'est engagé à signer avec la municipalité

de St-Modeste un protocole d'entente afin de déterminer les conditions d'exploitation de ce site, les mesures d'atténuation des nuisances éventuelles, et les conditions de replantage du site après exploitation dans des conditions que la municipalité estime satisfaisantes;

**Considérant** la recommandation favorable du Comité de Consultation en Urbanisme du 8 février 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Francis Plourde :

**QUE** la municipalité accepte de donner son approbation à cette demande pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 29B-p et 30A-p au rang 4, Canton Whitworth sous réserve que le demandeur s'engage à respecter les conditions ci dessus exposées, et signe le projet de protocole d'entente avec la municipalité de St-Modeste.

La lettre de demande du propriétaire est annexée à la présente résolution sous le N°2010-03-01

Le projet de protocole d'entente avec la municipalité est annexé à la présente résolution sous le N°2010-03-02

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2010-03-0058

**7.7 Cession des ordinateurs du bureau municipal et de la bibliothèque**

**ATTENDU QUE** suite aux appels d'offres parus au MOT DESTIN autorisés par résolution N° 2010-02-0032 et se terminant le 26 février 2010 à 10 heures AM, la municipalité à reçu les offres suivantes :

Soumissionnaires	Ordinateur N°1	Ordinateur N°2	Ordinateur bibliothèque
Alban Bélanger	80\$	50\$	100\$
Fabien Pellerin	55\$	/	65 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Boucher appuyé par Margot Perreault :

- D'accepter les offres de Monsieur Alban Bélanger telles que décrites ci-dessus;
- D'informer le soumissionnaire retenu;

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2010-03-0059

**7.8 Appui au maintien d'activités de soutien communautaire aux personnes âgées**

**ATTENDU** la présence sur le territoire de la municipalité d'une résidence pour personnes âgées appelée « Les Habitations des Cônes »;

**ATTENDU** l'importance que revêt pour la municipalité la présence d'une telle résidence permettant ainsi aux aînés de demeurer dans leur milieu de vie avec un accompagnement et des services adéquats;

ATTENDU QUE la résidence « Les Habitations des Cônes » offre des services de soutien communautaire à sa clientèle et a donc besoin de soutien financier afin de pouvoir maintenir lesdits services;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond **QUE :**

- Louis-Marie Bastille, maire, signe une lettre d'appui aux Habitations des Cônes dont copie est annexée aux présentes;
- Que ladite lettre soit adressée à l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent ;

La lettre d'appui est annexée à la présente résolution sous le N° 2010-03-03

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2010-03-0060

**7.9 Choix de soumissionnaire pour la confection d'un ensemble de meubles de bureau**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Modeste a lancé des invitations à divers fabricants de meubles pour la confection d'un ensemble de meubles de bureau;

**ATTENDU QUE** trois(3) fabricants ont répondu à l'invitation, et ont fait les propositions de prix suivantes :

	Proposition N°1	Proposition N°2	Proposition N°3
Soumissionnaire	Groupe Lavoie	Ébénisterie Mareja	Marco St-Amand
Montant avant taxes	6366,50 \$	3650 \$	3550 \$
Montant taxes incluses	7186,19\$	3937,44 \$	3550 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger

**QUE :**

- La municipalité retient l'offre de Marco St-Amand au montant de 3550 \$;
- Le paiement de cette dépense sera effectué par un transfert de l'état des activités de fonctionnement à l'état des activités d'investissements d'un montant de 3550 \$.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2010-03-0061

**7.10 Appui à la Corporation du Sentier Petit-Témis Nord pour les travaux de réfection de la piste cyclable le Petit Témis**

**ATTENDU** que la piste cyclable « Le Petit-Témis » est attrait touristique des plus importants tant pour les MRC de Témiscouata que la MRC de Rivière-du-Loup, et que celle-ci fut la première piste cyclable interprovinciale au Canada, reliant le Québec et le Nouveau-Brunswick il y a 18 ans, en 1992.

**ATTENDU** que des travaux de réfection majeurs sont nécessaires, autant sur la partie Nord que sur la partie Sud du sentier, afin de remettre celui-ci à niveau et que ces dernières années, un nombre croissant de plaintes sont

reçues de la part de la clientèle mentionnant que la piste est dans un état de plus en plus piteux;

**ATTENDU** que des demandes d'aides financières ont été dûment complétées par la Corporation du Sentier Petit Témis Nord et envoyées aux organismes responsables afin de procéder à une réfection complète de la partie Nord de la piste cyclable;

**ATTENDU** les coûts importants qui seront générés par les travaux de réfection;

**ATTENDU** l'arrivée d'ici quelques années du Parc National du Lac Témiscouata et l'intention de la SEPAQ de relier le parc avec la piste cyclable et ainsi offrir la possibilité de faire le tour complet du lac Témiscouata;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Boucher appuyé par Jean-Guy Raymond :

**QUE :**

- La municipalité de Saint-Modeste appuie la corporation du Sentier Petit Témis Nord dans ses demandes d'aide financière afin de remettre la partie Nord de la piste cyclable à la hauteur des attentes de la clientèle touristique;
- La municipalité de Saint-Modeste demande à la MRC de Témiscouata de voir auprès de la Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du Lac Témiscouata à ce qu'elle entreprenne toutes les démarches nécessaires afin que la partie Sud du sentier Petit Témis soit elle aussi remise à niveau;
- Copie de la présente résolution soit adressée à Monsieur Serge Fortin, préfet de la MRC de Témiscouata.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-03-0062

**7.11 Inscription à une formation de la COMBEQ pour l'inspecteur en bâtiment**

**ATTENDU** la demande de Daniel Martel pour une formation offerte par la COMBEQ sur le règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.1.3);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Francis PLourde :

**Que :**

- Daniel Martel soit inscrit à la formation sur le règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.1.3) qui se tiendra le 13 avril 2010 prochain à Rivière-du- Loup;
- Que les frais d'inscription de 265,26\$ taxes incluses, ainsi que les frais de déplacement soient assumés par la municipalité;

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-03-0063

**7.12 Demande de participation financière de l'œuvre des terrains de jeux de Saint-Modeste inc.**

**ATTENDU QUE** l'œuvre des terrains de jeux de Saint-modeste inc est un organisme à but non lucratif offrant des services de loisirs à l'ensemble de la population de la municipalité;

**ATTENDU QU'**afin de réaliser ses activités de loisirs, l'œuvre des terrains de jeux de Saint-modeste inc. Demande une participation financière de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Margot Perreault;

- ❖ que la municipalité accepte d'octroyer une somme de 1000 \$ pour participer financièrement aux activités de loisirs offertes par l'œuvre des terrains de jeux de Saint-Modeste sur son territoire pour l'année 2010.

La lettre de demande de l'œuvre des terrains de jeux de Saint-Modeste est annexée à la présente résolution sous le N°2010-03 -04.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2010-03-0064

**7.13 Adhésion au projet « 5 maisons 5 familles »**

**ATTENDU** le projet « 5 Maisons 5 Familles », projet régional mis en place pour aider au développement des municipalités des MRC des Basques et de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU QUE** ce projet fait suite à l'initiative du député M. Jean D'Amour;

**ATTENDU QU'**une corporation a été créée et que sa mission est de promouvoir le territoire des deux MRC et d'inciter de nouvelles familles à s'établir en région;

**ATTENDU QUE** la corporation « 5 Maisons 5 Familles » offre à toutes les municipalités de faire partie de ce programme de promotion;

**ATTENDU QUE** cette initiative pourra aider au développement et à la revitalisation de notre municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger :

- **QUE** la municipalité de Saint-Modeste adhère au projet et permet à la Corporation « 5 maisons 5 familles » de faire la promotion de notre municipalité pour inciter des familles à s'y établir.
- **QUE** la municipalité identifie sous peu la liste des terrains ou maisons disponibles sur son territoire ainsi que les incitatifs qu'elle pourrait développer ou offrir dans le but d'attirer les familles dans sa municipalité.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

## **8. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

### **8.1 Avis de motion pour créer un règlement N°309 au x fins de modifier le nom de la route « Route de l'Église Sud » par celui de « Rue de la Pépinière » aux fins d'une meilleure identification par les usagers locaux et extérieurs, et pour toutes autres fins administratives**

Francis Plourde donne avis de motion, qu'un projet de règlement aux fins de modifier le nom de la route « Route de l'Église Sud » par celui de « Rue de la Pépinière » aux fins d'une meilleure identification par les usagers locaux et extérieurs, et pour toutes autres fins administratives sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

2010-03-0065

### **8.2 Adoption du règlement numéro 310, modifiant le règlement numéro 274, relatif au programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs particuliers**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 310**

**Règlement modifiant l'annexe A.1 du règlement numéro 301, relatif au programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs particuliers.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le *Règlement relatif au programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs particuliers* portant le numéro 274, le 6 mars 2006 et que celui-ci est entré en vigueur le 7 mars 2006;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le règlement N° 301 modifiant l'annexe A du règlement numéro 274, relatif au programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs particuliers.

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal souhaite modifier les cartes de l'annexe A.1 afin de tenir compte des conditions d'application du programme au regard des critères de taux de terrains vacants et de bâtiments construits depuis moins de 20 ans tels que déterminées dans l'article 3 du règlement N°274;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été régulièrement donné à la session ordinaire du 7 décembre 2009;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Margot Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Suite à la mise à jour en février 2010 des taux de terrains vacants et du nombre de maisons de plus de 20 ans, la zone d'application du programme de revitalisation a été modifiée, cette modification ayant un impact sur les cartes identifiées à l'annexe A.1 de l'article 5 du règlement N°301. L'annexe A.1 devient donc caduque et non avenue à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

Ainsi, l'article 3 du *Règlement relatif au programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs particuliers* portant le numéro 274, modifié par la règlement N°301, est modifié pour se lire de la façon suivante :

« Le conseil décrète un programme de revitalisation à l'égard des secteurs délimités sur le plan identifié à l'**annexe «A.2»** du présent règlement, lequel en fait partie intégrante, à l'intérieur desquels la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée pour moins de 25% de terrain non bâti.

Le territoire couvert par le programme de revitalisation est formé des secteurs dénommés : Secteur urbain, Route de la Station Sud, Route de la Station Nord, Rue Audet & 3<sup>ème</sup> Rang tels que montrés sur les cartes de l'**annexe A.2** »

<b>ARTICLE 2</b>
------------------

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

Pas d'affaires nouvelles.

### **10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

**2010-03-0066**

### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alain Boucher , appuyé par Jean-Guy Raymond de lever la session à 22h25.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire